



Coronavirus : Impacts sur les associations d'ErE

Depuis le début de la crise du coronavirus, le Réseau IDée cherche à s'informer et à informer et sonder ses membres en vue de relayer vers les pouvoirs publics les inquiétudes de notre secteur.

Ainsi, quatre newsletters Infor'Membres ont été envoyés sur cette question et d'autres le seront encore. Un encadré « coronavirus » a été créé sur la page Espace membres où vous pouvez retrouver tous les documents utiles liés à cette crise. N'hésitez pas à la consulter régulièrement :

<https://www.reseau-idee.be/espace-membres>

Un café débat virtuel a été organisé avec les membres fin avril, sur "en quoi le coronavirus bouscule nos pratiques d'ErE?". Cette question et ses suites feront l'objet d'un prochain numéro du bulletin de liaison Infor'IDée, à paraître en juin.

En outre, le Réseau IDée collabore étroitement avec IEW dans le cadre de la crise du coronavirus, et a interpellé différents ministres (voir Infor'membre n°3 et 4). Il en résulte notamment l'immunisation des subventions pour notre secteur. D'autres inquiétudes demeurent, que nous continuons à relayer au sein des cabinets et administrations.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou suggestion via les adresses suivantes :

coronavirus@reseau-idee.be - coronavirus@iew.be

Premiers résultats de l'enquête « membres » sur l'impact de la crise

Le 31 mars, le Réseau IDée lançait une enquête auprès de ses membres afin de pouvoir objectiver auprès des pouvoirs publics l'impact socio-économique de la crise du coronavirus sur nos structures. Inter-Environnement Wallonie a également relayé l'enquête auprès de ses propres membres. Des premiers éléments d'analyse ont déjà permis de transmettre quelques données chiffrées au Gouvernement wallon (via le cabinet Henry).

L'enquête n'est pas encore finalisée. A ce jour, nous avons reçu les réponses de 32 associations. Si votre association n'y a pas encore répondu, merci de le faire au plus vite (via la page espace membres de notre site) !

En attendant l'analyse complète, voici déjà quelques tendances marquantes :

Des centaines d'activités annulées d'ici juin

Les chiffres, selon la taille de l'asbl, varient d'une dizaine, pour une petite structure, à plus de 150 activités annulées (d'ici la fin du mois de juin) pour des plus grosses structures (telles les Centres Régionaux d'Initiation à l'Environnement ou des centres d'accueil pédagogiques).

Des pertes financières de plusieurs dizaines de milliers d'euros

Une grande majorité (78%) des réponses confirment que les rentrées financières liées aux activités représentent une rentrée d'argent indispensable pour assurer le bon fonctionnement de leur structure (les recettes d'activités peuvent représenter jusqu'à 20% des recettes globales). En fonction du nombre d'activités annulées d'ici fin juin, les pertes financières varient dans une fourchette de 10.000€ à 120.000€, avec une moyenne tournant autour de 40.000€.

Le coin du juriste

- Coronavirus : impacts sur les associations d'ErE

1

Espace membres

- Décryptage des jeux-cadres de Thiagi

3

On y était

- La nature un terrain de jeu pour l'ATL

3

Point de vue

- Recherche associative : quelle légitimité ?
- Recherche associative : quelle légitimité ?

4

6

INFOR'IDée est le bulletin de liaison trimestriel des membres effectifs du Réseau IDée

Édition et diffusion

Réseau IDée asbl - 266, rue Royale à 1210 Bruxelles -
T. 02 286 95 70 - info@reseau-idee.be - www.reseau-idee.be
N° d'entreprise : BE 0445.500.808 - RPM Bruxelles
N° de compte : BE98 0012 1241 2393

Ont collaboré à ce numéro

• Marie Bogaerts • Christophe Dubois • Karima Mettioui • Damien Revers • Joëlle van den Berg •

Mise en page

César CARROCERA GIGANTO



Le chômage temporaire est inévitable pour de nombreuses associations, à court ou moyen terme

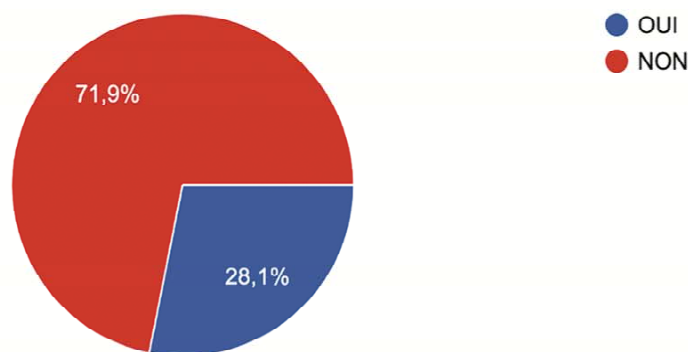
A la date du 31 mars, déjà plus de 28% des asbl ont eu recours au chômage temporaire pour une partie de leurs travailleurs et travailleuses. Pour celles qui n'y ont pas encore eu recours, le télétravail est en général privilégié (sans être indemnisé). Toutefois, à moyen terme, 35% des associations déclarent qu'elles devront y recourir, et dans certaines

structures, cela peut impacter une trentaine de personnes. Pour les structures plus importantes, la trésorerie et les réserves permettent de tenir le coup, mais jusqu'à quand ?

La plus grande inquiétude des asbl concerne l'immunisation, le maintien des subventions en cas de recours au chômage temporaire.

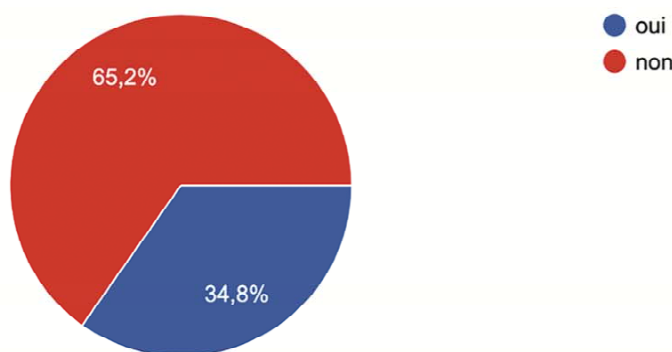
III. Dans le contexte de la crise du covid, à la date du 31 mars, avez-vous déjà eu recours au chômage temporaire ?

32 ses



3.b. Si NON, pensez-vous que vous devrez mettre prochainement vos travailleurs en chômage temporaire ?

23 ses



Un soutien des pouvoirs publics indispensable à la survie

Pour plus de 55% des associations, la survie de la structure est menacée si les pouvoirs publics ne prennent pas des mesures (financières et autres) pour soutenir le secteur environnemental.

Nous continuons le suivi et nous vous tiendrons régulièrement informés.

Prenez soin de vous.

Pour le Réseau IDée,

Damien Revers